

## Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Voir le fil d'Ariane

Étape 7 sur 7

### Récapitulatif

Le calcul de vos indicateurs et de votre index est terminé. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre les résultats obtenus aux services du ministre chargé du travail en renseignant les autres informations nécessaires à la déclaration en cliquant sur "Poursuivre vers la déclaration" ci-dessous.

#### Effectifs assujettis et pris en compte

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise ou de l'UES : **De 50 à 250 inclus.**  
**94** salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs et de l'index.

	Femmes	Hommes
Salariés	84	10

#### Indicateur écart de rémunération

##### Par catégorie socio-professionnelle

Ecart de rémunération (avant application du seuil de pertinence)

**NC**

L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable  
*L'ensemble des groupes valides (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs*

### Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

**15 %** | Résultat final obtenu à l'indicateur en %

**1.5** | Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés

**0** | Nombre de points obtenus sur le résultat en %

**35** | Nombre de points obtenus sur le résultat en nombre de équivalent salariés

**35** / 35

Nombre de points obtenus à l'indicateur écart de taux d'augmentations

*Un écart d'augmentations est en faveur des femmes*

*La nombre de points le plus élevé a été retenu.*

### Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

**NC**

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable

*Absence d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité*

### Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

**1**

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre de salariés du sexe sous-représenté

**0** / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations

*Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux*

rémunérés.

## Index égalité professionnelle

# NC

**Nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75, votre index ne peut être calculé.**

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **35**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :  
**45**



**Attention, le calcul de vos indicateurs et de votre index n'est pas conservé.**

Si vous poursuivez vers la déclaration, seules les informations de calcul nécessaires à la déclaration seront conservées et préremplies.

[Prédécent](#)

[Poursuivre vers la déclaration](#)

### Liens utiles

Contact support technique :  
[index@travail.gouv.fr](mailto:index@travail.gouv.fr)

Télécharger la liste des référents Egapro - Dreets

[Consulter l'aide pour le calcul de l'index](#)

[Consulter l'aide MonComptePro](#)

[Consulter le site du Ministère du Travail - Index](#)

[Consulter le site du Ministère du Travail - Représentation équilibrée](#)

[Contribuer sur Github](#)